

## Communication FISP

(Complément d'informations au site internet [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch)).

Chères assurées, chers assurés,

En ce début d'année, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2022 et avons le plaisir de vous communiquer les principales décisions du Conseil de Fondation de la FISP concernant les :

### Bons résultats de votre Fondation en 2021

#### Mesures pour renforcer votre prévoyance et améliorer votre information sur vos solutions 2<sup>ème</sup> pilier.

L'exercice 2021 permet à nouveau à votre Fondation de vous faire bénéficier de prestations qui sont les fruits d'une gestion des risques alliant rendement et sécurité, objectifs à court terme et à long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves.

En 2021, cette stratégie de conduite a permis de maintenir le cap - malgré l'épreuve que constitue la Covid19 pour le monde et le 2<sup>ème</sup> pilier en particulier - sans renoncer à implémenter des solutions créatrices de valeur et adaptées à un contexte financier très complexe.

Les capitaux gérés ont ainsi à nouveau été préservés et valorisés, avec un rendement des placements de l'ordre de 6,50% qui a permis au Conseil de Fondation de prendre les mesures suivantes, pour une conduite durablement en faveur des assurés :

- a) Pour 2021, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est de 2,50%.  
Ce taux s'applique à l'ensemble de vos avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal fixé par le Conseil Fédéral est de 1% en 2021, et uniquement sur la part obligatoire minimum LPP.
- b) Des réserves ont été renforcées : (i) dans le cadre d'une politique raisonnable de réserves en matière de taux technique, (ii) pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espérance de vie et (iii) pour garantir les retraites futures en continuant à appliquer un taux de conversion favorable aux assurés (point suivant).
- c) Le taux de conversion du capital a été maintenu à 6,37% (rente garantie) + 0,53% (13<sup>ème</sup> rente).  
La 13<sup>ème</sup> rente a été versée en décembre 2021 et le sera également en décembre 2022, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.
- d) Pour 2022, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est fixé **provisoirement** à 1%, suivant la logique des recommandations du Conseil Fédéral pour 2022.  
Comme pour 2021, la FISP examinera en fin d'année quel intérêt peut être attribué aux assurés, en fonction des résultats 2022.

Ces décisions permettent aussi à la FISP, tout en continuant à vous faire bénéficier de prestations de qualité et en renforçant ses réserves, de maintenir son taux de couverture à un niveau supérieur à 100%, de l'ordre de 110% à fin 2021. Cette évaluation sera affinée lors de l'établissement des comptes 2021 définitifs.

Par ces décisions et ces résultats, votre Fondation témoigne de sa volonté de privilégier en permanence les prestations des assurés et la redistribution de performance en leur faveur, tout en prenant les mesures nécessaires à la suite d'une mission de prévoyance qui leur est dédiée : l'application de principes de bonne gouvernance permet de fixer des objectifs de prévoyance de qualité et de définir des réponses justes aux besoins des assurés sur le long terme.

La FISP se comporte ainsi fidèlement à la volonté de ses fondateurs, et conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi de mettre à leur disposition : en tant qu'institution de prévoyance contrôlée par ses assurés et ses entreprises adhérentes, en s'adaptant en permanence selon les meilleures pratiques, elle agit ainsi, afin de remplir une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

L'ensemble de ces informations est disponible sur le site internet [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch), où vous pouvez également consulter des numéros particulièrement intéressants de votre Newsletter :

- Le « FISP Infos n°18 » rappelle, par quelques indicateurs, comment votre Fondation agit afin de continuer à vous offrir des solutions qui comptent parmi les références du 2<sup>ème</sup> pilier.
- Le « FISP Infos n°20 » présente une synthèse « spécial Covid19 », éclairant les résultats et moyens de réponse mis en œuvre par le modèle de votre fondation, afin de gérer de manière responsable les enjeux financiers et extra-financiers de la prévoyance professionnelle.
- En ce début d'année 2022, le système du 2<sup>ème</sup> pilier dans son ensemble est toujours sous les feux d'une actualité législative et médiatique, dont les débats concernant son avenir ne facilitent pas la compréhension des vrais enjeux.

Le « FISP Infos n°22 » propose des éclairages complémentaires sur les actions menées par les organes de conduite de la FISP pour honorer le mandat que vous leur avez confié : quelques exemples illustrent simplement, au-delà de résultats annuels impactés par les circonstances, les avantages procurés, sur la durée, par les solutions 2<sup>ème</sup> pilier de votre Fondation.

Dans ce numéro, nous vous avons également annoncé la mise à disposition de nouveaux moyens de vous informer sur vos prestations 2<sup>ème</sup> pilier, et d'interagir avec votre Fondation : retrouvez toutes ces possibilités en vous connectant au **portail extranet** qui vous est dédié, via le site [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch).

La FISP, son Conseil de Fondation, sa direction ainsi que ses mandataires, vont continuer à travailler selon ces principes, de manière à améliorer encore l'attractivité de votre Fondation : les actions 2022 viseront à consolider ces acquis et faire face aux enjeux actuels et futurs de la prévoyance.

Nous aurons en outre cette année le plaisir de vous convier à la **Conférence 2022 des assurés de la FISP** : nous vous invitons à réserver le 5 mai pour nous retrouver à Lausanne, dès 17h30 au Casino de Montbenon.

Au programme : un point de situation plus avancé sur les projets de réforme globale du 2<sup>ème</sup> pilier, les résultats de la FISP 2021 et les nouveaux outils d'information et d'action que la Fondation a mis à votre disposition depuis la mi-novembre. La démonstration de ces outils (portails extranet) sera complétée par les réponses aux questions en direct et les explications concrètes sur les moyens d'exploiter au mieux les possibilités de l'offre FISP (*les détails logistiques vous seront transmis en temps utile*).

**Chères assurées, chers assurés, dans cette période qui valorise encore plus vos missions essentielles, la FISP vous adresse ses chaleureux remerciements pour votre dévouement sans faille, qui inspire à tous respect et reconnaissance.**

**A chacun son rôle, à chacun de contribuer à l'équilibre de notre société selon son travail : par notre engagement « à vos côtés », nous continuons à œuvrer comme votre partenaire loyal, afin que votre 2<sup>ème</sup> pilier soit au rendez-vous, chaque fois que vous en avez besoin.**

Nous vous prions d'agréer, chères assurées, chers assurés, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Conseil de fondation de la FISP